

Proposition de courrier à envoyer à votre inspecteur

Vous avez la possibilité de joindre à votre déclaration annuelle en septembre ou suite au rendez-vous pour le contrôle pédagogique, cette lettre qui reprend le courrier de Jean-Louis Nembrini, directeur général de l'enseignement scolaire reçu par les associations en juillet-août 2009, et qui permet notamment de mettre noir sur blanc le fait que les contrôles ne doivent pas se faire en fonction du programme scolaire.

Vous pouvez y joindre la copie du courrier de Monsieur Nembrini et la liste des liens vers les réponses du gouvernement aux questions écrites reçues à ce jour (voir ci-dessous). Vous pouvez également envoyer une copie de l'ensemble au ministère de l'Éducation nationale. Notez que le fait de dire dans la première partie, que nous ne sommes pas concernés par le préambule de l'Annexe qui définit le socle commun des connaissances, c'est accepter implicitement que nous sommes d'accord avec le reste. Nous rappelons que la demande initiale de LED'A était la suppression du décret du 5 mars 2009.

Vous pouvez donc ne pas mentionner cette première partie et ne rédiger que la seconde. Cette lettre n'est bien entendu qu'une proposition et peut être modifiée en fonction de vos orientations personnelles voire ne pas être jointe à la déclaration annuelle à l'inspection d'académie.

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Je vous demande de bien prendre acte d'une part que les enfants instruits dans la famille ne sont pas concernés par le préambule de l'Annexe qui définit le socle commun des connaissances. Et d'autre part que le contrôle pédagogique ne doit pas se faire en fonction des programmes scolaires mais bien selon les choix éducatifs des parents « sans référence au niveau scolaire d'une classe d'établissement d'enseignement public ou privé sous contrat. ». Le contrôle « doit être individualisé et spécifique à chaque enfant ». (réf. Réponse de M. Nembrini, directeur général de l'enseignement scolaire).

Je vous rappelle que c'est l'enseignement assuré par la famille qui doit faire l'objet du contrôle (art.L131-10 du Code de l'éducation). De fait, il ne peut être imposé aux familles des évaluations scolaires pour vérifier cet enseignement, et c'est bien aux parents, s'ils le souhaitent, « pour que le contrôle soit bien ciblé, (...) [de] faire connaître leurs choix éducatifs à l'inspecteur d'académie chargé du contrôle.»

En tant que membre de l'association Les Enfants D'Abord (*ou de toute autre association ou en tant qu'individu*), je sollicite la désignation d'un interlocuteur ministériel attitré de manière à ce que notre association soit partie prenante de toutes les modifications législatives concernant l'instruction dans la famille.

Pour lire l'Annexe du socle commun des connaissances : aller sur le site de legifrance

www.legifrance.gouv.fr

Article Annexe

Créé par Décret N°2006-830 du 11 juillet 2006 – art. Annexe (V)

Liste des réponses écrites reçues en août 2009 :

13ème législature - QE 54281 question de M. Salles Rudy (NC) - Alpes-Maritimes
Enseignement - enfants - instruction à domicile
Date de la question : 07/07/2009
Date de réponse : 18/08/2009
Visualiser le document sur le site de l'Assemblée nationale :
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-54281QE.htm>

13ème législature - QE 54280 question de M. Mourrut Étienne (UMP) - Gard
Enseignement - enfants - instruction à domicile
Date de la question : 07/07/2009
Date de réponse : 18/08/2009
Visualiser le document sur le site de l'Assemblée nationale :
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-54280QE.htm>

13ème législature - QE 50734 question de M. Straumann Éric (UMP) - Haut-Rhin
Enseignement - enfants - instruction à domicile
Date de la question : 02/06/2009
Date de réponse : 18/08/2009
Visualiser le document sur le site de l'Assemblée nationale :
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-50734QE.htm>

13ème législature - QE 50150 question de M. Bouchet Jean-Claude (UMP) - Vaucluse
Enseignement - enfants - instruction à domicile
Date de la question : 26/05/2009
Date de réponse : 18/08/2009
Visualiser le document sur le site de l'Assemblée nationale :
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-50150QE.htm>

13ème législature - QE 49454 question de M. Vanneste Christian (UMP) - Nord
Enseignement maternel et primaire - politique de l'éducation - connaissances de base.
définition
Date de la question : 19/05/2009
Date de réponse : 18/08/2009
Visualiser le document sur le site de l'Assemblée nationale :
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-49454QE.htm>

13ème législature - QE 47968 question de M. Verchère Patrice (UMP) - Rhône
Enseignement maternel et primaire - politique de l'éducation - connaissances de base.
définition
Date de la question : 05/05/2009
Date de réponse : 18/08/2009
Visualiser le document sur le site de l'Assemblée nationale :
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-47968QE.htm>

13ème législature - QE 44390 question de M. Cosyns Louis (UMP) - Cher
Enseignement - programmes - langues et cultures d'origine. conditions d'inscription
Date de la question : 17/03/2009
Date de réponse : 18/08/2009
Visualiser le document sur le site de l'Assemblée nationale :
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-44390QE.htm>

13ème législature - QE 35973 question de M. Julia Didier (UMP) - Seine-et-Marne
Enseignement - programmes - langues et cultures d'origine. conditions d'enseignement
Date de la question : 25/11/2008
Date de réponse : 18/08/2009
Visualiser le document sur le site de l'Assemblée nationale :
<http://questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-35973QE.htm>